
MAIRIE DE MAISOD

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAISOD

DU MARDI 18 JUIN 2019

Présents : MM. BLASER Michel, BERTHOLINO Michèle, GIRIE Isabelle, MORNICO Sonia, LACROIX Arnaud, LACROIX Régis et NICOT Karelle.

Absent excusé : M. DAVID Julien (pouvoir à Mme BERTHOLINO Michèle).

Absents : MM. GRECO Corinne et BONIN Philippe.

Secrétaire de séance : Mme BERTHOLINO Michèle.

Début de la séance : 20h30

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- **Urbanisme** : Déclaration d'Intention d'Aliéner sur les parcelles cadastrées AH n°335 et 344

- **Communauté de communes Jura Sud** : élections municipales 2020 - répartition des sièges au sein de l'EPCI

Le Conseil municipal accepte.

ORDRE DU JOUR

Communauté de communes Jura Sud

PLUi - validation du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Monsieur le Maire présente Maxime Bachetti, chargé de mission PLUi Jura Sud. Celui-ci intervient auprès de chaque Conseil municipal pour présenter le P.A.D.D. du futur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) Jura Sud. Ce projet est structuré autour de 3 orientations stratégiques prioritaires :

- Structurer le territoire et préparer un développement équilibré
- Affirmer Jura Sud comme un pôle économique et touristique
- Révéler le patrimoine naturel, culturel et architectural pour mieux le protéger et le valoriser.

Chaque orientation est alors développée de manière détaillée.

S'engage ensuite un débat autour de ce projet essentiel dans le développement et l'aménagement du territoire Jura Sud.

Elections municipales 2020 – répartition des sièges au sein de l'EPCI

Monsieur le Maire rappelle les dispositions prévues à l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) sur la détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire. Considérant que cette composition doit être redéfinie avant chaque renouvellement général des conseils municipaux, que les termes de la loi offrent la possibilité d'accord local en prévision des élections municipales de 2020 et que la répartition actuelle et la répartition de droit commun prévue pour 2020 sont les suivantes :

Communes	Répartition actuelle 2014-2020 (accord local)	Répartition droit commun 2020-2026
Moirans-en-Montagne	8	9
Vaux-les-Saint-Claude	3	3
Lavancia-Epercy	3	2
Villards d'Héria	2	1
Meussia	2	1
Lect	2	1
Maisod	2	1
Etival	2	1
Charchilla	1	1

Jeurre	1	1
Crenans	1	1
Chancia	1	1
Les Crozets	1	1
Martigna	1	1
Montcusel	1	1
Coyron	1	1
Châtel-de-Joux	1	1
Total	33	28

Monsieur le Maire précise que la proposition d'un accord local doit être approuvée par les communes avant le 31 août 2019 et que cet accord a été validé en Commission des Maires du 03 juin 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'une répartition libre avec 35 sièges à répartir selon le tableau suivant :

Communes	Accord local retenu par commission des Maires		
Moirans-en-Montagne	9	Jeurre	2
Vaux-les-Saint-Claude	3	Crenans	1
Lavancia-Epercy	2	Chancia	1
Villards d'Héria	2	Les Crozets	1
Meussia	2	Martigna	1
Lect	2	Montcusel	1
Maisod	2	Coyron	1
Etival	2	Châtel-de-Joux	1
Charchilla	2	Total	35

Comptabilité - Finances

Décision Modificative n° 1 - imputation comptable modifiée

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de délibérer pour modifier une imputation budgétaire à la demande de Monsieur le Trésorier de Moirans-en-Montagne.

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

Fonctionnement :

DF 673/67 (titres annulés) - 30.000 €

DF 687/68 (dotations sur provisions – charges exceptionnelles) + 30.000 €

L'assemblée, à l'unanimité, valide la décision modificative n° 1 et autorise Monsieur le Maire à procéder à la régularisation comptable.

Urbanisme

Déclaration d'intention d'aliéner sur la parcelle cadastrée AH 143 et sur les parcelles cadastrées AH 335 et 344

Monsieur le Maire présente les dossiers. Après discussions, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur ces parcelles.

Fin de la séance : 22 h 15

Michel BLASER, Maire

